Zeitschrift: Actio : un magazine pour l'aide à la vie
Herausgeber: La Croix-Rouge Suisse
Band: 95 (1986)
Heft: 4

Rubrik: Nouveauté

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

NOUVEAUTÉ

L'HISTOIRE DE LA CROIX-ROUGE

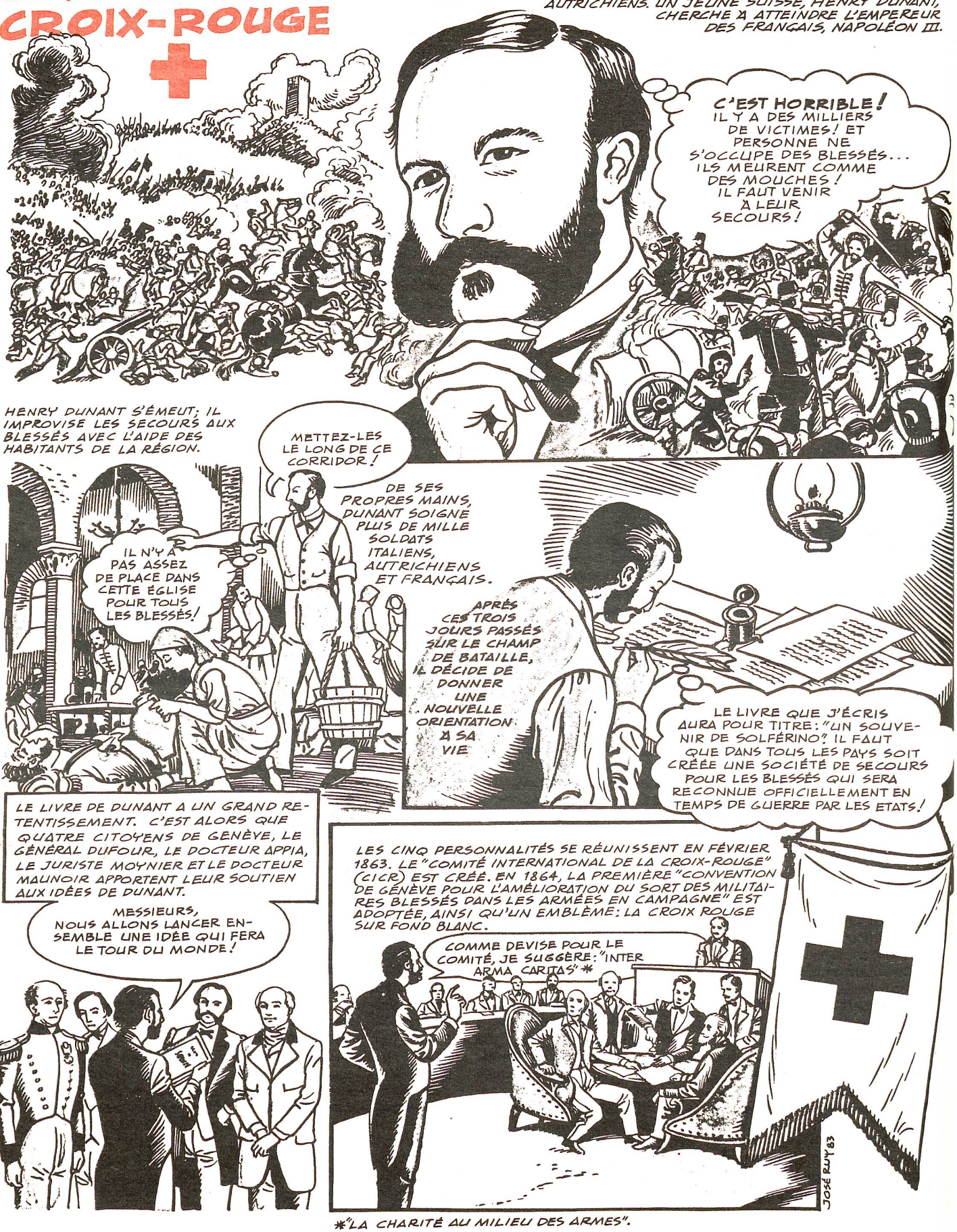

*"LA CHARITÉ AU MILIEU DES ARMES".

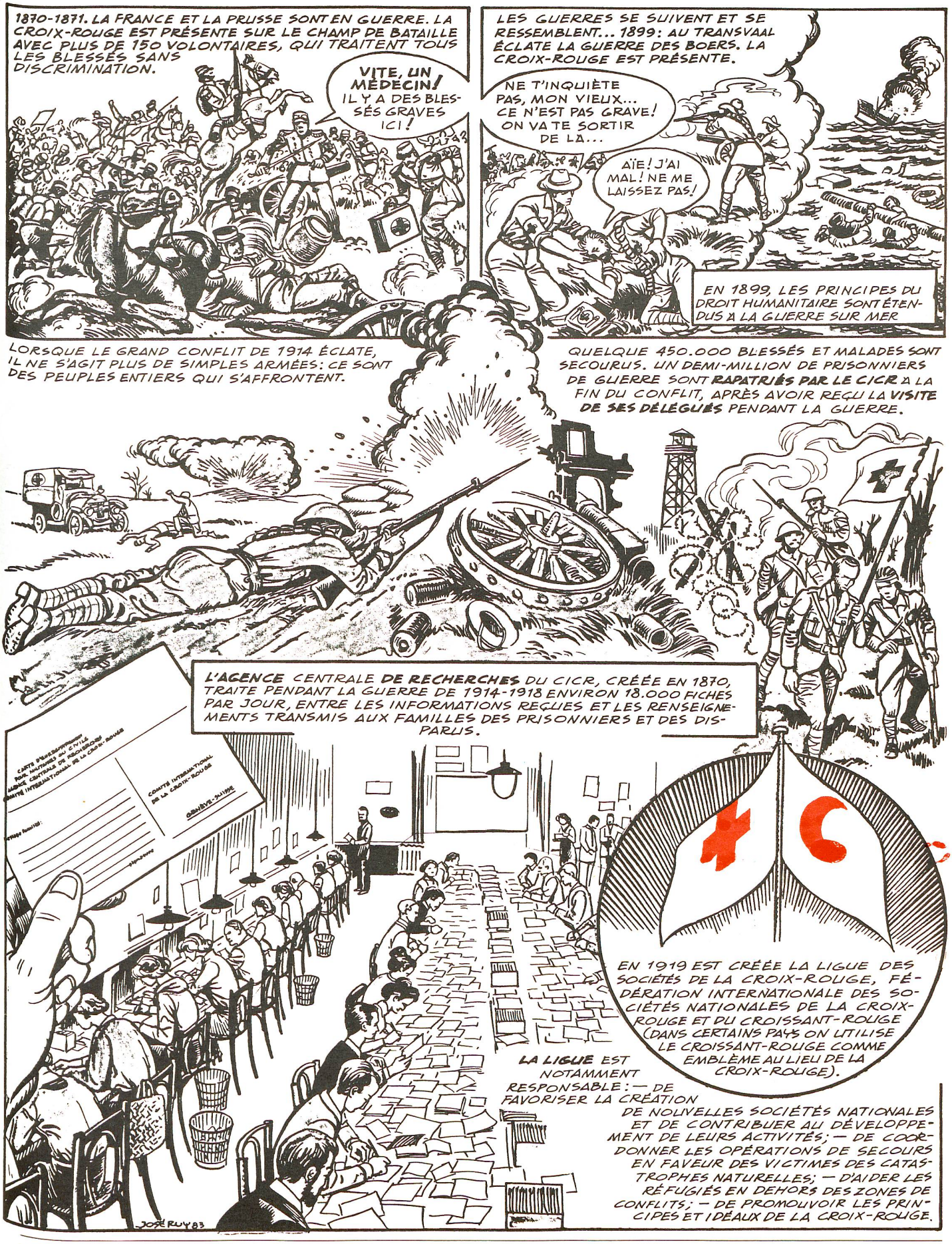
1870-1871. LA FRANCE ET LA PRUSSE SONT EN GUERRE. LA CROIX-ROUGE EST PRÉSENTE SUR LE CHAMP DE BATAILLE AVEC PLUS DE 150 VOLONTAIRES, QUI TRAITENT TOUS LES BLESSÉS SANS DISCRIMINATION.
VITE, UN MÉDECIN! IL Y A DES BLESSÉS GRAVES ICI!
LES GUERRES SE SUIVENT ET SE RESSEMBLENT... 1899: AU TRANSVAAL ÉCLATE LA GUERRE DES BOERS. LA CROIX-ROUGE EST PRÉSENTE.
NE T'INQUIÈTE PAS, MON VIEUX... CE N'EST PAS GRAVE! ON VA TE SORTIR DE LÀ...
AÏE! J'AI MAL! NE ME LAISSEZ PAS!
EN 1899, LES PRINCIPES DU DROIT HUMANITAIRE SONT ÉTENDUS À LA GUERRE SUR MER
LORSQUE LE GRAND CONFLIT DE 1914 ÉCLATE, IL NE S'AGIT PLUS DE SIMPLES ARMÉES: CE SONT DES PEUPLES ENTIERS QUI S'AFFRONTENT.
QUELQUE 450.000 BLESSÉS ET MALADES SONT SECOURUS. UN DEMI-MILLION DE PRISONNIERS DE GUERRE SONT **RAPATRIÉS PAR LE CICR** À LA FIN DU CONFLIT, APRÈS AVOIR REÇU LA **VISITE DE SES DÉLÉGUÉS** PENDANT LA GUERRE.
L'AGENCE CENTRALE **DE RECHERCHES** DU CICR, CRÉÉE EN 1870, TRAITE PENDANT LA GUERRE DE 1914-1918 ENVIRON 18.000 FICHES PAR JOUR, ENTRE LES INFORMATIONS REÇUES ET LES RENSEIGNEMENTS TRANSMIS AUX FAMILLES DES PRISONNIERS ET DES DISPARUS.
EN 1919 EST CRÉÉE LA LIGUE DES SOCIÉTÉS DE LA CROIX-ROUGE, FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES SOCIÉTÉS NATIONALES DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE (DANS CERTAINS PAYS ON UTILISE LE CROISSANT-ROUGE COMME EMBLÈME AU LIEU DE LA CROIX-ROUGE).
LA LIGUE EST NOTAMMENT RESPONSABLE: — DE FAVORISER LA CRÉATION DE NOUVELLES SOCIÉTÉS NATIONALES ET DE CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DE LEURS ACTIVITÉS; — DE COORDONNER LES OPÉRATIONS DE SECOURS EN FAVEUR DES VICTIMES DES CATASTROPHES NATURELLES; — D'AIDER LES RÉFUGIÉS EN DEHORS DES ZONES DE CONFLITS; — DE PROMOUVOIR LES PRINCIPES ET IDÉAUX DE LA CROIX-ROUGE.
JOSÉ RUIZ 83

NOUVEAUTÉ

1939-1945: DEUXIÈME GUERRE MONDIALE. LES BESOINS EN SECOURS SONT ÉNORMES.

FACE À UN CONFLIT COMME CELUI-LÀ, LA CROIX-ROUGE DOIT AVOIR RECOURS AUX GRANDS MOYENS. QUARANTE NAVIRES SONT AFFRÉTÉS POUR LE TRANSPORT DES SECOURS ET LE RAPATRIEMENT DES PRISONNIERS.

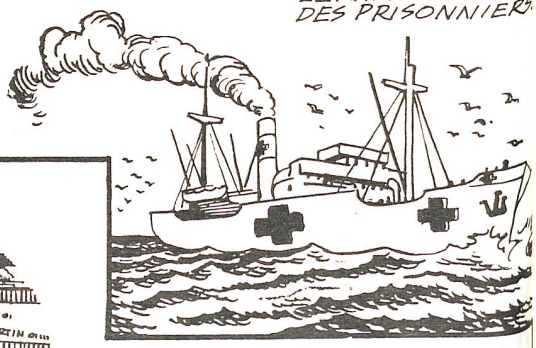

MAIS IL NE S'AGIT PAS UNIQUEMENT DES BLESSÉS. LE CICR S'EFFORCE ÉGALEMENT D'INFORMER LES FAMILLES DES PRISONNIERS DE GUERRE ET DES CIVILS SÉPARÉS PAR LE CONFLIT. C'EST UN TRAVAIL DIFFICILE. UNE MÈRE, PAR EXEMPLE, DEMANDE DES NOUVELLES DE SON FILS, JEAN MARTIN. OR IL EXISTE, DANS LE FICHIER DE L'AGENCE CENTRALE DE RECHERCHES DU CICR, 30.000 PERSONNES PORTANT CE NOM.

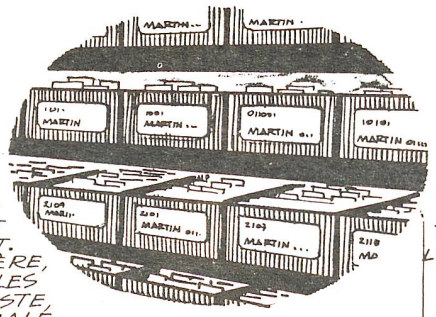

DES MONTAGNES DE COLIS PARVIENNENT À GENÈVE DU MONDE ENTIER. ENTRE 1940 ET 1944, LE COMITÉ INTERNATIONAL EN FAIT PARVENIR VINGT MILLIONS AUX PRISONNIERS DE GUERRE.

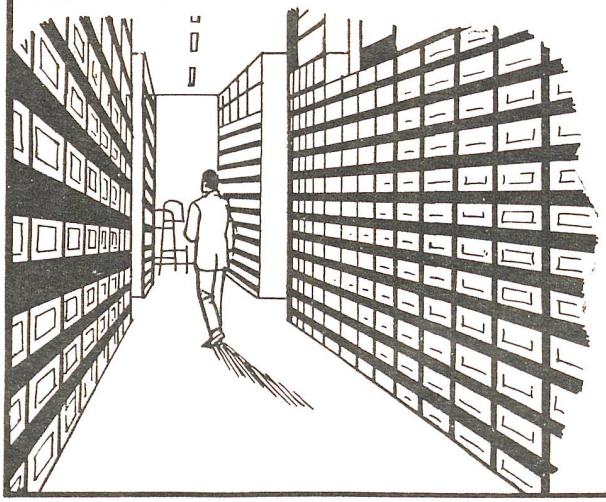

À GENÈVE, L'AGENCE CHARGÉE DE TOUTES LES QUESTIONS AYANT TRAIT AUX PRISONNIERS DE GUERRE EST TRANSFORMÉE EN UNE VÉRITABLE RUCHE DANS LAQUELLE 3.000 PERSONNES S'OCCUPENT DE CLASSER, DÉCHIFFRER ET TRANSMETTRE LES 50 À 60.000 MESSAGES QUI ARRIVENT CHAQUE JOUR, PARFOIS ÉCRITS DE MANIÈRE ILLISIBLE SUR DES PETITS MORCEAUX DE PAPIER.

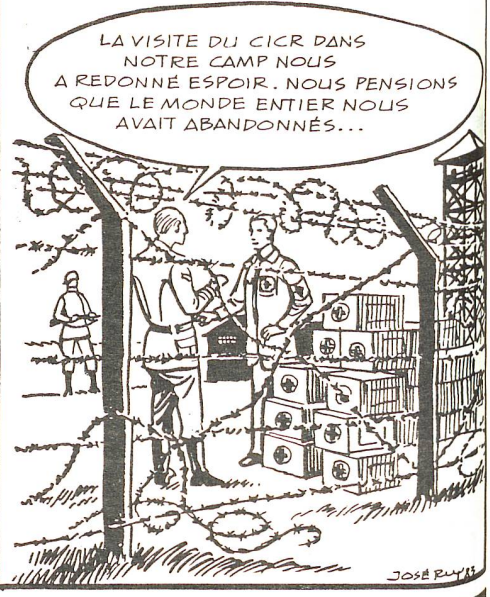

LA GUERRE EST TERMINÉE, MAIS DANS LES VILLES DÉVASTÉES D'ALLEMAGNE, DE FRANCE, DE POLOGNE, DU JAPON... LES VOLONTAIRES DE LA CROIX-ROUGE TRAVAILLENT. NOUS LES RETROUVONS AU FIL DES ANS EN HONGRIE, À CHYPRE, EN POLOGNE, AU SALVADOR, AU NICARAGUA, AU CONGO, AU NIGÉRIA, AU TCHAD, AU VIETNAM, AU CAMBODGE, EN THAÏLANDE, AU LIBAN, ETC...

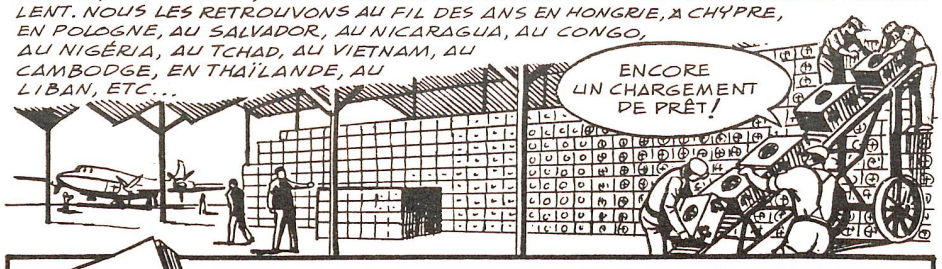

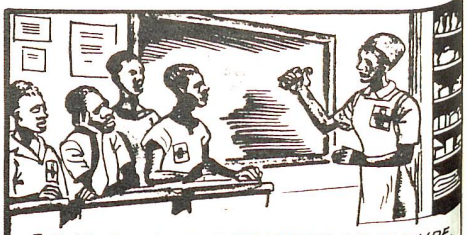

JOUR ET NUIT, À TRAVERS LE MONDE, UNE ARMÉE PACIFIQUE DE **DEUX-CENT-CINQUANTE MILLIONS D'HOMMES ET DE FEMMES** EST SUR LE QUI-VIVE, PRÊTE À SERVIR, DANS CHAQUE PAYS.

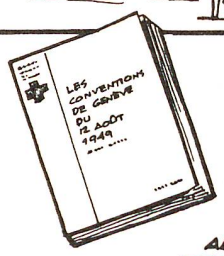

TOUT CELA EST POSSIBLE GRÂCE AUX **QUATRE CONVENTIONS DE GENÈVE** DE 1949 **ET À LEURS PROTOCOLES ADDITIONNELS** DE 1977 QUI PROTÈGENT TOUTES LES VICTIMES DES GUERRES. CES TEXTES CONSTITUENT CE QUE L'ON APPELLE LE DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE. CELUI-CI PROTÈGE SURTOUT...

...LES BLESSÉS ET MALADES...

...LES NAUFRAGÉS...

...LES PRISONNIERS DE GUERRE...

...ET LES POPULATIONS CIVILES.

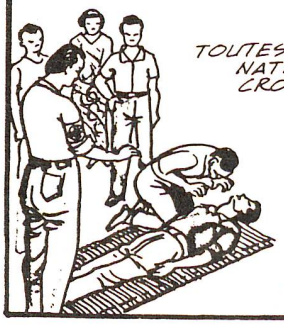

DANS TOUTES LES SOCIÉTÉS NATIONALES DE LA CROIX-ROUGE, LES VOLONTAIRES DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE REÇOIVENT LA FORMATION NÉCESSAIRE À L'ACCOMPLISSEMENT DE LEUR MISSION.

NOUVEAUTÉ

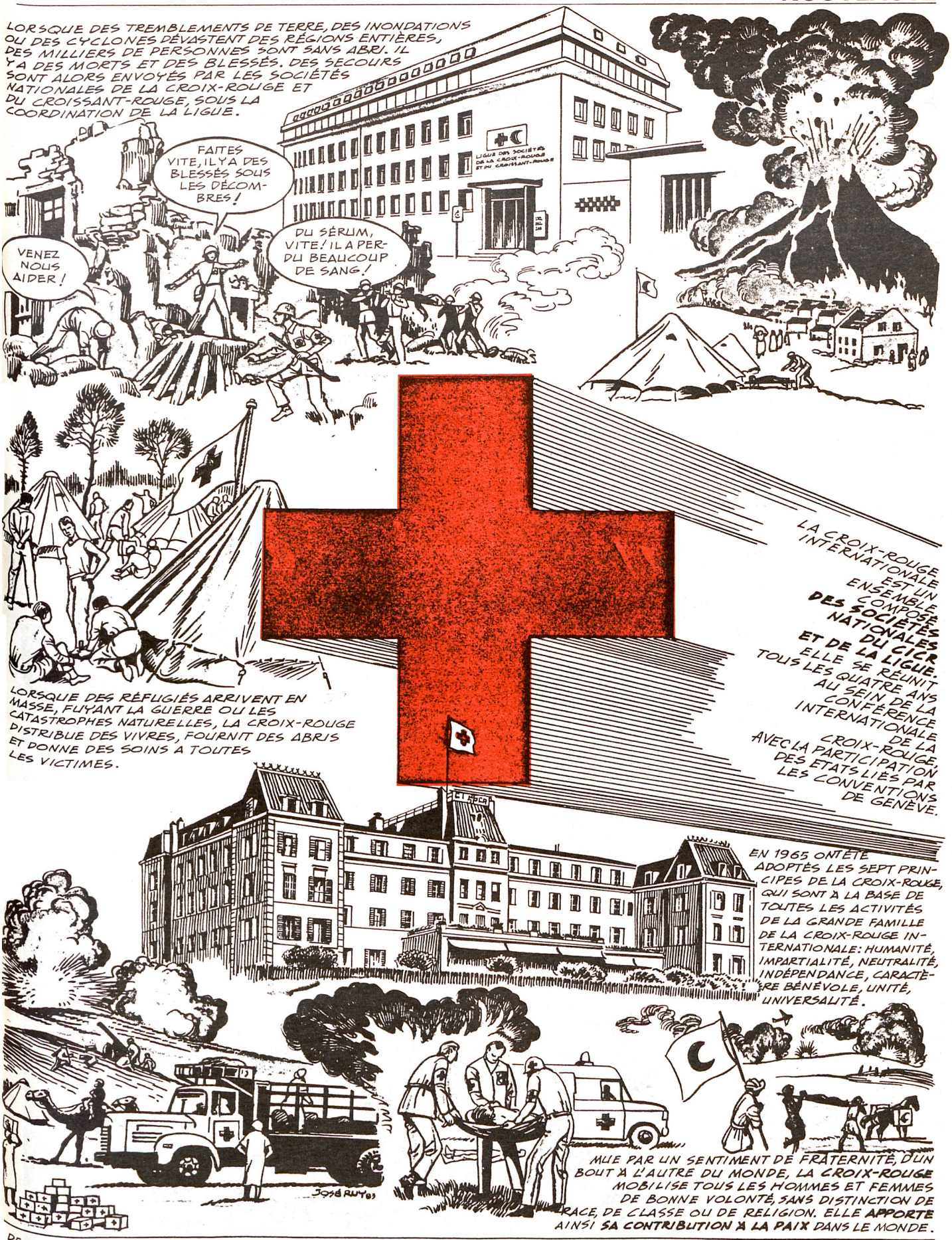

DESSINS DE JOSÉ RUY — SCENARIO DE JEAN-JACQUES SURBECK

© 1985 International Committee of the Red Cross, Geneva
Printed in Switzerland